

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/09/2021

Présents : (15) Mmes DAVID Dominique, HARZOUNE Nathalie, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, Mme PETROPOULOS Muriel, VIMONT Isabelle, MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, BAUDIN Daniel, BONTEMPI Nicolas, BROUAZIN Loïck, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis,

Absents : (0)

Absent excusé : (1) PERREAU Michel,

Retardés : (2) M. MARTIAL Laurent (arrivée à 20h19), Mme PADUA Virginie (arrivée à 19h54),

Représenté : (1) Mme ARZUR Elodie par M AUZET Alain,

Secrétaire de séance : Mme DAVID Dominique.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

1. Dénomination de la voie de contournement d'Ourdy et de la voie de liaison avec le hameau d'Ourdy
2. Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77
3. Centre de loisirs : Projet de prolongation de l'ouverture sur les deux semaines des vacances d'automne et d'hiver.
4. Décision budgétaire modificative
5. Cimetière communal - Aménagement
6. Divers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 5 juillet dernier, relative à la participation de la commune de Réau aux frais de restauration d'un enfant scolarisé à Moissy-Cramayel. Il informe que la convention comportait une erreur sur le tarif, et qu'il convient de redélibérer. Il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. DENOMINATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT D'OURDY ET DE LA VOIE DE LIAISON AVEC LE HAMEAU D'OURDY

Monsieur le Maire donne lecture des propositions formulées par la commission d'urbanisme, pour la dénomination de la voie de contournement du hameau d'Ourdy :

Propositions formulées par la commission urbanisme :

Avenue - Route de / du :

- La Mare Moreau
- Passage de la Plaine
- Rodolium
- La Mare au Moulin (référence aux deux lieux-dits « La Mare Moreau » au Nord et « Le Moulin-à-Vent » au Sud)

Thèmes potentiels : Aéronautique, Agriculture

Propositions de Mme KLECZINSKI :

Sur la base des fouilles archéologiques réalisées sur ce secteur :

- Route de l'Age du Bronze
- Voie Gallo-Romaine
- "Pelle à Four"
- Activités pratiquées dans ce secteur : travaux de vannerie, exploitation viticole, etc.

Proximité avec :

- La Mare Boutigny
- Le Bois Lémière (mais il me semble qu'il s'agit du bois qui se trouve le long de la route d'Ourdy)

Thème autour de l'environnement :

- Route des Ruchers (rapport aux ruches à installer à Ourdy)

Le Maire propose aux élus d'émettre leur avis sur ces propositions.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PROPOSITION DENOMINATION VOIE										
	Passage de la Plaine	Route du passage de la Plaine	Rodolium	Rotolalo	La Mare aux Moulins	Constantin Rozanoff	Louis Philippe Terriot	Bois Lémière	Route des Ruchers	La Mare Boutigny	La Mare Moreau
AUZET				X							
ARZUR				X							
BA IDRIS											X
BAUDIN											X
BONTEMPI				X							
BROUAZIN	X										
DAVID	X										X
ESCARGUEL	X										
HARZOUNE	X										
KLECZINSKI	X										
LEQUERTIER	X										
LETACHE	X										
MARTIAL L											
MARTIAL PL				X							
PADUA E	X										
PADUA V											
PERREAU											X
PETROPOULOS											X
VIMONT											X

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT les voies nouvellement créées par l'EPA Sénart dont les emprises sont indiquées sur le plan annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la proposition de la commission urbanisme d'adopter le nom « rue du Chemin Vert » en raison de la continuité de celle-ci avec la voie existante du même nom au sud du giratoire entrée du hameau d'Ourdy,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

POUR **13 voix** (Mmes HARZOUNE Nathalie, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PETROPOULOUS Muriel, VIMONT Isabelle)
BA IDRISSE Farid, BONTEMPI Nicolas, BROUAZIN Loick, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis)
CONTRE **00 voix**
ABSTENTION..... **04 voix** (MM. Alain AUZET et pouvoir de Mme ARZUR, BAUDIN Daniel, Mme DAVID)

- **Décide** d'adopter le nom de « **Passage de la Plaine** » comme dénomination de la voie de contournement d'Ourdy.
- **Décide** d'adopter le nom de « **Rue du Chemin Vert** » comme dénomination de la voie de ladite voie de contournement avec le hameau d'Ourdy.
- **Dit** que les panneaux de rue seront installés aux extrémités des voies.
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, de secours, de distribution de gaz, d'électricité, de télécommunications, de l'Eau, ainsi qu'aux Réaltais et Réaltaises.

2. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au Groupement d'Intérêt Public ID 77 par délibération en date du 10 juillet 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner à nouveau un représentant au Groupement d'Intérêt Public ID 77 en raison du renouvellement des membres du Conseil municipal, et de l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

VU la délibération n° 2019/029 du 10 juillet 2019 relative à l'adhésion de la commune de Réau au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

POUR **17 voix**
CONTRE **00 voix**
ABSTENTION..... **00 voix**

DESIGNE M. Loick BROUAZIN, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

3. CENTRE DE LOISIRS : PROJET DE PROLONGATION DE L'OUVERTURE SUR LES DEUX SEMAINES DES VACANCES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Monsieur le Maire invite Mme PADUA Elisabeth, Maire-Adjointe aux Affaires Scolaires à présenter ce point.

Madame PADUA indique qu'un besoin de garde pendant les vacances d'octobre et de février a été exprimé par les parents. Une étude a été réalisée et a fait l'objet d'un examen en commission scolaire.

Il est proposé d'étendre l'ouverture du centre de loisirs sur les vacances d'octobre 2021 et de février 2022 dans les mêmes conditions d'inscription qu'actuellement, c'est-à-dire inscription ferme et définitive via le portail famille. Il est proposé dans un premier temps de proposer ce service supplémentaire pour l'année scolaire 2021-2022, sans en augmenter le tarif. Les tarifs pourront être revus pour l'année 2022-2023 en fonction de la fréquentation et du coût facturé par notre prestataire.

Madame PADUA souligne qu'en commission scolaire, Madame LETACHE a proposé une inscription à la carte. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12/10.

Madame LETACHE demande si cela signifie qu'en s'inscrivant pour une journée, cela validera les 5 jours.

Monsieur AUZET demande le motif du choix des vacances de février et pas celles de Printemps.

Madame PADUA indique que cela était compliqué à organiser en raison des plannings d'entretien des locaux et des disponibilités du personnel, nécessaire pour la restauration pendant l'ouverture du centre. La période des vacances d'avril étant également plus prisée par les familles pour les départs en vacances.

Madame PADUA informe l'assemblée qu'une fresque a été réalisée sur les vitres du centre de loisirs. Cette dernière a eu un franc succès auprès des parents.

Madame PADUA, Maire-Adjointe en charge des Affaires Scolaires, propose à l'assemblée de prolonger l'ouverture du centre de loisirs à deux semaines pour les vacances d'automne et d'hiver et de confirmer l'ouverture du centre tout le mois de juillet.

Actuellement, le centre de loisirs accueille des enfants sur la première semaine des vacances d'été, et sur la première semaine des petites vacances scolaires (à l'exception de celles de Noël).

Suite à des demandes de familles pour une ouverture plus large du centre, un devis a été demandé à l'UFCV. Sur la base du devis reçu, l'ouverture sur deux semaines supplémentaires engendrerait une augmentation du coût d'origine de 12 616,00 € (de 32 492,00 € à 45 108,00 €) sur toute l'année scolaire.

Compte tenu de l'organisation nécessaire pour la disponibilité des locaux et l'impact sur le planning du personnel communal et de l'UFCV, Madame PADUA propose d'envisager une ouverture sur les périodes du 2 au 5 novembre 2021, du 28 février au 4 mars 2022 et du 8 au 31 juillet 2022, en fonction du nombre d'enfants et sous réserve d'une inscription ferme et définitive.

Les familles inscriront leur(s) enfant(s) sur le site « monespacefamille.fr » et les tarifs proposés seront les mêmes qu'actuellement, à savoir, la fréquentation du centre à la semaine au tarif de 56,00 € (plus les frais de repas à 16,50 €).

Cette ouverture sera conditionnée à un nombre minimum de 10 enfants en moyenne par jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR **17 voix**
CONTRE **00 voix**
ABSTENTION **00 voix**

APPROUVE la prolongation de l'ouverture du centre de loisirs du 2 au 5 novembre 2021, du 28 février au 4 mars 2022 et du 8 au 31 juillet 2022 sous réserve :

- D'un minimum de 10 enfants en moyenne par jour.
- Les inscriptions se feront uniquement à la semaine complète et seront fermes et définitives aux dates indiquées aux familles. Les conditions d'annulation seront les mêmes qu'habituellement.

DIT que les tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués pour les périodes de vacances.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer les documents afférents à la modification de la convention avec l'UFCV.

DIT que la somme correspondante sera inscrite au budget.

4. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire demande à Madame BONILLO, secrétaire de mairie, de présenter la décision modificative budgétaire.

Madame BONILLO explique que certains programmes doivent être réévaluer à la hausse. En effet, certains devis datent du début d'année et ont été remis à jour. Pour d'autres programmes comme celui de l'alarme PPMS, il a été nécessaire d'ajouter des détecteurs. Ces modifications sont couvertes pas des transferts d'un compte à un autre et ne perturbe pas l'équilibre du budget.

VU les dépenses inscrites en investissement, notamment pour l'aménagement de rangements dans la salle des fêtes, l'installation de l'alarme PPMS de l'école,

Considérant que les devis sont plus élevés que la prévision initiale,

VU la décision du conseil municipal de verser une subvention au SDIS pour l'organisation d'une exposition dans le cadre des journées du Patrimoine d'un montant de 100 €

VU la nécessité de procéder à des modifications budgétaires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

POUR **18 voix**
CONTRE **00 voix**
ABSTENTION..... **00 voix**

Décide d'inscrire en section d'Investissement

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 2 400 €

Dépenses

Chapitre 21 2 400 €

Article 2135 Installations générales, agencements 2 400 €

Aménagements

Décide d'inscrire en section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 022 article 022 dépenses imprévues	- 2 400 €
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	2 400 €

5. CIMETIERE COMMUNAL - AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier. Lors d'un précédent conseil, il avait été débattu le projet de réserver une allée du cimetière, pour permettre d'y implanter des sépultures selon une orientation particulière. Le conseil municipal n'était pas favorable à une appellation « carré musulman » et le débat n'avait pas permis d'aboutir à une délibération.

Monsieur BA IDRIS indique que l'orientation des sépultures musulmanes seraient décalées de 19° par rapport aux autres sépultures. Il souligne qu'une personne avait dû faire inhumer sa fille à Moissy, puisque le cimetière de Réau ne permettait pas d'y réaliser une tombe avec cette orientation.

Monsieur le Maire souligne que l'assemblée avait clairement indiqué que l'aménagement ne porterait pas l'appellation « carré musulman ».

Monsieur BA IDRIS dit s'être rendu compte en y allant faire des photos sur place, que l'inclinaison présentée sur le plan n'était pas tout à fait exacte, et s'engage à fournir l'inclinaison exacte nécessaire.

Monsieur ESCARGUEL souhaiterait avoir plus d'informations avant de voter.

Monsieur BA IDRIS souhaite que cette demande d'aménagement soit soumise au vote.

Monsieur le maire donne lecture du projet de délibération.

Monsieur le Maire explique avoir reçu plusieurs demandes d'habitants de la commune, qui souhaitent être inhumés dans le cimetière communal selon une orientation différente de l'implantation actuelle des tombes. Une implantation à 45° par rapport aux tombes existantes est demandée.

Il est proposé qu'une rangée de tombes le long du mur à l'EST, soit aménagée en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

POUR12 voix (Mmes KLECZINSKI, HARZOUNE, PETROPOULOS, PADUA Virginie, VIMONT, MM. MARTIAL Laurent, BAUDIN, AUZET et son pouvoir de Mme ARZUR, BA IDRIS, BONTEMPI, MARTIAL Pierre-Louis)

CONTRE04 voix (Mmes LETACHE, MM. ESCARGUEL, LEQUERTIER, BROUAZIN)

ABSTENTION.....02 voix (Mmes PADUA Elisabeth et DAVID)

Dit que :

- La rangée de concessions situées le long du mur de clôture à l'est (soit à partir du columbarium et jusqu'au mur Nord du cimetière) sera inclinée de 45 ° par rapport au mur Est.
- Ces emplacements seront accessibles à toute personne en faisant la demande.

9 – DIVERS

Présentation d'un nouvel agent en mairie

Monsieur le Maire présente Mme ROBIN Aurélie, qui a pris ses fonctions le 31 août dernier. Son recrutement fait suite à la création en avril dernier, d'un poste d'assistante administrative pour assister Mme BONILLO, secrétaire générale. Son cursus et son expérience dans le domaine des instances médicales auprès du centre de Gestion, et ses connaissances juridiques sont un plus. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que si Mme ROBIN se révèle à la hauteur de ses parents (M. et Mme LANTOINE), la commune ne pourra que se féliciter de l'avoir parmi son personnel.

Information Affaires Scolaires

Madame PADUA informe l'assemblée qu'en commission scolaire la fiche de signalement établie lorsqu'un enfant ne respecte pas le règlement intérieur, où a un comportement déplacé a été revue. Préalablement, il fallait 3 fiches de

signalement pour qu'un courrier soit adressé aux parents pour les prévenir des agissements de leur enfant. Désormais, à chaque événement les parents seront informés par mail, des soucis rencontrés, puis un courrier sera adressé à partir de l'établissement de la 3^{ème} fiche de signalement.

Installation d'un poulailler

Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré ce jour l'organisme ECOCOTTE, pour le projet d'installation du poulailler à l'école. Il est prévu l'installation de 5 poules. Monsieur le Maire indique qu'il faudra voir pour l'organisation en ce qui concerne le ramassage des œufs. Madame DAVID précise qu'il faudra être vigilant notamment en ce qui concerne la prévention d'intoxications alimentaires.

Installation des ruchers

Monsieur le Maire indique que les ruchers sont stockés pour le moment dans les algécos en attendant de pouvoir les installer aux pieds des merlons à Ourdy. Il précise que les frais pour le matériel et l'acquisition des abeilles sont pris en charge par la Fondation BARJANE et que les ruchers seront peints par les enfants de l'école pour une installation en fin d'année.

Madame DAVID demande où ils seront installés exactement dans les merlons.

Monsieur AUZET indique que Monsieur BAILLON apiculteur accompagnera la commune sur ce projet. Il souligne qu'ils seront installés au plus loin des habitations et qu'ils seront entourés par une clôture afin qu'on ne puisse pas les approcher.

Monsieur AUZET souligne qu'actuellement les abeilles nichent un peu partout : sur le mur extérieur de la mairie, à l'école.

Monsieur MARTIAL précise que le rayon de butinage des abeilles est de 4 km.

Madame KLECZINSKI demande s'il est nécessaire d'avoir une autorisation particulière pour installer des ruches.

Informations alarme PPMS Ecole

Madame PADUA indique qu'une alarme PPMS est en cours d'installation à l'école. Elle précise qu'il s'agit d'un système d'alarme lumineuse (2 couleurs en fonction de l'alerte). Des exercices sont prévus. Le déclenchement de cette alarme est effectué par les enseignantes.

Vaccination

Madame LETACHE précise qu'il faut attendre le mois de janvier pour les rappels de vaccination contre la COVID. Pour le moment, l'hôpital ne lui a pas fourni de créneau. Madame DAVID précise que cette 3^{ème} dose de rappel doit intervenir au minimum 6 mois après la 2^{ème}.

Matériel informatique à disposition

Madame LETACHE demande qu'il soit envisagé la mise à disposition d'un ordinateur en mairie, pour pouvoir aider les personnes qui ont des démarches à effectuer mais n'ont pas le matériel adéquat à leur domicile. Monsieur le Maire précise que cela est envisageable vu que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a prêté des ordinateurs. Madame BONILLO précise que cela mobiliserait la salle du Conseil de façon récurrente. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait envisager d'installer le WIFI à la salle des fêtes.

Monsieur BA IDRIS demande s'il serait possible d'installer ce poste informatique dans un algéco. Monsieur le Maire précise que l'algéco contient actuellement les ruchers et qu'il n'y a pas de WIFI.

Chardons

Madame DAVID fait remarquer que les aménagements réalisés à Ourdy sont envahis de chardons de plus de 2m.

Monsieur le Maire indique que la mairie à relancer l'EPA à ce sujet et qu'il doit les rencontrer la semaine prochaine, il en profitera pour en réparer. Depuis leur installation, les merlons n'ont pas été entretenus.

Déchets passage de la plaine

Madame DAVID souligne la présence de débris au niveau du passage de la Plaine. Monsieur le Maire précise que c'est encore la propriété de l'EPA et pas encore celle de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Présence de camions

Madame DAVID souligne la présence de camions de l'enseigne Action qui ne se garent pas dans le parc logistique.

Madame KLECZINSKI répond que les camions ne sont pas autorisés à rester dans l'enceinte du parc une fois chargés.

Fermeture de l'ancien chemin des pleins

Monsieur BA IDRIS demande s'il serait possible de remplacer les grosses pierres posées sur l'ancien chemin des Pleins pour empêcher l'accès par des plots.

Monsieur le Maire indique que cela a été fait dans l'urgence et sans frais. Il précise qu'un aménagement pourra être étudié pour 2022.

Monsieur ESCARGUEL précise qu'une commission tranquillité publique doit avoir lieu en novembre et qu'il étudiera les différentes possibilités d'aménagement.

Monsieur BONTEMPI demande s'il est possible de communiquer aux associations les nouvelles recommandations sanitaires. Il souligne également que la SCADIF a fait un don de boissons pour l'année, et que cela pose un souci de stockage. Il demande l'attribution de placards.

S'agissant de l'attribution de placards, Madame BONILLO indique à Monsieur BONTEMPI qu'il est nécessaire de faire un état des lieux afin de faire un point sur les clefs.

Mme KLECZINSKI indique que toutes les informations concernant les mesures sanitaires sont disponibles sur le site de la préfecture.

Madame PADUA Virginie demande les modalités pour faire que Réau Jeunes bénéficie d'un placard. Madame BONILLO et Monsieur le Maire lui précisent qu'il faut simplement en faire la demande.

Monsieur AUZET précise que la soirée « BEAUJOLAIS » du Comité des fêtes devra se dérouler selon les mesures sanitaires en vigueur.

Madame VIMONT souligne que le Pass sanitaire est jusqu'au 15 novembre prochain.

Monsieur AUZET souligne que le Pass Sanitaire est obligatoire pour la manifestation AIR LEGEND.

Mme KLECZINSKI indique qu'elle souhaiterait ajouter 2 commémorations historiques : une le 18/06 au monument aux morts et une le 26/04 (journée pour les déportés). Elle souhaiterait l'installation de stèles à la mémoire des déportés.

Madame VIMONT fait remarquer que le carrefour de la rue Frédéric Sarazin et la rue de la Croix des Anges est dangereux et qu'il est nécessaire de s'avancer pour avoir une bonne visibilité.

Madame DAVID indique que c'est une zone 30 km/h dans la traversée du village.

Madame VIMONT s'enquiert de la hauteur du plateau. Il lui est précisé que celle-ci est réglementaire.

Monsieur le Maire fait remarquer que la résine au sol sur ce carrefour est peu visible et qu'une solution est en cours.

Monsieur BA IDRIS indique qu'il conviendrait d'encadrer les jeunes du Conseil Municipal pour un projet de récupération pour faire des boîtes à livres. Messieurs ESCARGUEL et BROUAZIN se proposent pour apporter leur aide. Monsieur BONTEMPI et Madame HARZOUNE se proposent pour le transport de plaques à aller chercher à Bonneuil. Monsieur BA IDRIS souhaite disposer de l'algéco pour ce projet. Monsieur le Maire lui demande quels samedis sans que Monsieur BA IDRIS puisse lui donner des dates exactes. Il précise que plusieurs samedis seraient nécessaires.

Madame BONILLO interroge les élus sur leurs disponibilités pour les journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2021 concernant les plannings établis.

Monsieur ESCARGUEL indique qu'il ne souhaite pas être à l'exposition météorite mais préférerait être à l'arrêt du petit train ou au vide-greniers. Monsieur BROUAZIN indique qu'il peut se charger de l'exposition météorite.

Madame KLECZINSKI précise qu'elle ne veut pas contrôler le pass sanitaire, elle indique que cela doit être fait par une personne extérieure. Elle indique qu'il serait plus simple de mettre une jauge à 30 personnes et d'imposer le port du masque.

Madame BONILLO précise qu'elle va renvoyer le planning modifié aux élus et leur demande de bien vouloir vérifier sur le document leurs coordonnées téléphoniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.